COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 10 octobre 2015

Présents: Christian PAILLOUX, Odile VELLET, Maïté BARBECOT, Sylvie BURLOT, Julien ADAMI, Patrice LEBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Arlette GENDRONNEAU, Anne-Sophie BAGE, Thierry VALLEIX, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL, Maria SENECTAIRE, Guy GALLAIS, Gérard GUITTARD.

Secrétaire de séance : Arnaud LAPRA

Ordre du jour

D.I.A.

- Point Communauté de Communes

- Déclassement Plus Beaux Villages de France

Délibération sursis à statuer : urbanisme

Travaux ruelles de bourg

Demande Chad'Art : plantation fruitière

- Demande Paroisse

Informations diverses

1. <u>DIA</u>

Délibération concernant la vente d'une grange (vente entre époux). Il est décidé de ne pas préempter.

2. <u>Point Communauté de Communes</u>

Le rapport d'activité 2014 est disponible en mairie.

Christian Pailloux fait un compte-rendu de la réunion du comité de pilotage sur la fusion des 3 communautés de communes. Le travail sur la fusion a été engagé il y a 1 an. Plusieurs commissions travaillent sur divers thèmes. Un document de diagnostic présente ce que chaque communauté de communes pourrait apporter dans le cadre de cette fusion.

En août dernier, la loi NOTRe a validé le fait que les communautés de communes devaient avoir un nombre minimum d'habitants (le seuil est à 15 000 habitants). Après la fusion, nous aurions 29 communes, environ 40 000 habitants. La CDCI présidée par le préfet s'est réunie et a acté la fusion de nos 3 communautés de communes dans le cadre de son schéma d'intention.

La loi impose un minimum de 52 conseillers, et un maximum de 60. Des discussions "âpres et tendues" ont lieu actuellement sur le sujet. Pour Saint-Saturnin, ce sera soit 1 soit 2 conseillers. Du fait de ces changements, il faudra voter en conseil municipal pour désigner les nouveaux conseillers communautaires (alors qu'ils ont été élus au suffrage universel lors des dernières élections municipales).

La commune du Vernet-Sainte-Marguerite a demandé à rejoindre la communauté de communes du Massif du Sancy. Le préfet a donné son accord. Il faudra gérer la sortie du Vernet avant de gérer la fusion. Cette sortie devra être validée par l'ensemble de la communauté de communes des Cheires, ce qui suppose au préalable que les conditions matérielles et financières de cette sortie soient définies. Ensuite elle devra être validée par la communauté de communes du Massif du Sancy.

Une réunion ouverte à tous les élus municipaux aura lieu à Veyre-Monton, salle Harmonia, le 3 novembre à 20h30.

Présentation du PLH 2009-2015 (Programme Local de l'Habitat). Les objectifs ne sont pas atteints. Notamment on visait 136 logements sociaux sur 6 ans, seulement 12 ont été réalisés. La cible de 136 était probablement irréaliste. On démarre le travail sur le nouveau PLH, en commun avec les 3 communautés de communes.

Un point a été fait sur le fonctionnement du réseau médiathèques. Nous avons actuellement seulement 1/2 ETP (emploi équivalent temps plein) pour faire fonctionner le réseau médiathèque, ce qui est très peu. Le réseau fonctionne surtout grâce à des bénévoles.

Schéma de mutualisation : il a été décidé de faire appel à un cabinet extérieur.

Le 28 septembre a eu lieu à Saint-Saturnin la signature du contrat Auvergne Plus concernant l'avenir du Clos d'Issac.

La question de l'accueil de réfugiés a été abordée au niveau de la communauté de communes. Compte tenu de l'accueil plutôt froid, nous décidons de travailler sur ce sujet à l'échelle de la commune.

3. <u>Délibération sursis à statuer : urbanisme</u>

Ce sujet a été abordé par Mr Descoeurs en charge de notre PLU à l'occasion de la journée du samedi 3 octobre. En attendant que notre futur PLU entre en vigueur (cible : fin 2016), il est possible de mettre en place un sursis à statuer, ce qui donne la possibilité de "geler" l'examen des nouvelles demandes concernant l'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux...). Cette décision ne requiert pas de délibération mais il est décidé de délibérer. La mesure est adoptée. 14 voix pour, 1 abstention.

4. <u>Déclassement Plus Beaux Villages de France</u>

Christian Pailloux et Arnaud Lapra présentent la situation. Les décisions de classement ou déclassement sont du ressort de la commission qualité de l'association des Plus Beaux Villages de France. La commission qualité est constituée de maires membres de l'association. Cette commission est souveraine dans ses décisions. En 2011, l'association des Plus Beaux Villages de France nous avait informés de la décision du « déclassement potentiel » de Saint-Saturnin. Une décision définitive aurait dû être prise en 2012, mais elle a été différée après les élections municipales. Nous avons été informés en début d'année que la commission qualité statuerait en 2015. Les membres de la commission qualité devaient venir visiter notre village. Nous ignorons combien sont réellement venus sur place. Fin août, Pascal Bernard, délégué chargé de qualité pour l'association, nous a rendu visite afin de constituer le dossier pour la commission qualité. Nous l'avons reçu en mairie, après quoi il a passé plusieurs heures dans notre village. Au préalable, courant février 2015, Arnaud Lapra lui avait transmis un dossier comportant notamment une présentation des projets réalisés et futurs, ainsi qu'un programme de développement (voir documents joints).



Réunie fin septembre 2015, la commission qualité a voté (à la majorité des 2/3) le déclassement de Saint-Saturnin. Le courrier de l'association reçu le 1^{er} octobre en mairie ne donne pas de justification détaillée de cette décision. Arnaud Lapra rappelle les « handicaps » de Saint-Saturnin qui avaient été pointés lors de l'examen de 2011 :

- « tissu bâti (façades) très fortement altéré depuis plusieurs dizaines d'années par une succession d'interventions inappropriées à la valeur patrimoniale des constructions
- ambiance excessivement routière et urbaine de la traverse de village
- ambiance urbaine et banale des entrées de bourg résultant notamment de la perception de secteurs d'habitat pavillonnaire
- poursuite prévisible du processus d'étalement urbain (zonages NA du POS) participant à une altération des abords du village et minimisant la capacité du noyau historique à demeurer le cœur de vie du village »

L'association étant discrète sur les décisions de déclassement, nous ignorons combien d'autres villages ont été déclassés. Cas connus : La Salvetat sur Agout, Treignac et Le Faou. Le village de Saint-Floret a été déclassé en même temps que Saint-Saturnin. Christian Pailloux propose de prendre contact avec la mairie de Saint-Floret. L'association reçoit chaque année une dizaine de nouvelles candidatures. Très peu aboutissent. Les villages récemment classés sont :

- 2010 : Capdenac le Haut (Lot), Castelnaud la Chapelle (Dordogne), Ste-Suzanne (Mayenne), Moncontour (Côtes d'Armor)
- 2011 : Lavardens (Gers)2012 : Montclus (Gard)
- 2014: Navarrenx (P. Atlantiques)

Un débat s'engage. Faut-il faire une demande de recours grâcieux ? Les avis sont partagés. Il est décidé d'envoyer un courrier demandant de justifier la décision, exprimant notre désaccord et notre volonté de disposer d'un sursis pour pouvoir juger des résultats des actions engagées.

Exceptionnellement, il est décidé de donner la parole aux citoyens présents dans la salle. Verbatims :

- Les premières alertes sur le risque de perdre la marque « Plus Beaux Villages de France » datent du début des années 2000. En a découlé le programme « Cités Auvergnates de Caractère » avec le Conseil Régional.
- Une réunion avec Pascal Bernard a eu lieu à l'initiative de la mairie en octobre 2014. Nos défauts ont clairement été pointés. Certains ont trouvé le discours de Pascal Bernard très élitiste et peu compatible avec l'idée d'un village « vivant »
- La démarche engagée par l'AVAP va dans le bon sens
- La fréquentation touristique de notre village cet été atteste de sa grande qualité patrimoniale (estimation environ 20 000 touristes)
- On entend régulièrement des visiteurs s'étonner que notre village ait pu obtenir le label des « Plus Beaux Villages de France »
- Peut-on trouver des labels alternatifs ? Plus Beaux Détours, Petites Cités de Caractère, Villes ou Pays d'art et d'histoire ?
- Il est demandé de solliciter une réunion extraordinaire de la commission développement économique et touristique
- Encore trop d'habitants n'ont pas conscience de l'importance de l'enjeu touristique et économique pour notre village. Un effort de tous est nécessaire (embellissement, fleurissement)
- Il faudrait réfléchir à l'organisation d'un évènement (exposition ?) destiné à faire prendre conscience aux habitants du village de sa valeur patrimoniale
- Il faudrait mener une enquête auprès des visiteurs pour savoir comment ils ont connu notre village (quantifier l'apport des « Plus Beaux Villages de France » en termes de notoriété) et ce qu'ils ont pensé de notre village

5. Travaux ruelles de bourg

Le montant des travaux estimé par le cabinet d'études était de l'ordre de 380 000 € (bien supérieur à notre estimation basée sur des études préalables). A l'ouverture des plis, nous avons trouvé des offres inférieures à l'estimation, mais aussi très disparates voire incohérentes. Nous avons donc demandé aux entreprises de reprendre et justifier leurs propositions. Nous avons également demandé de faire une « dernière offre » en faisant jouer la concurrence : certaines entreprises ont encore réduit leur devis. Suite à la 2^e ouverture des plis, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 : assainissement (concerne uniquement la 1e tranche car le passage caméra par le SMVVA n'a pas encore été effectué pour la 2^e tranche). Entreprise Hugon. Montant des travaux : 120 277.10 HT (incluant la partie financée par le SMMVA). L'entreprise Hugon a également été retenue par le SIVOM (pour l'adduction d'eau), ce qui va simplifier le déroulement des travaux.
- Lot 2 : aménagements en surface (concerne les tranches 1 et 2). Entreprise Colas. Montant des travaux : 167 000 HT.

Il faudra scinder en 2 marchés : l'un sur l'exercice budgétaire 2015, l'autre sur l'exercice 2016. Pour le budget 2015, une délibération modificative du conseil municipal sera nécessaire.

6. Demande Chad'Art: plantation fruitière

L'association Chad'Art a demandé l'autorisation de planter des arbres fruitiers. Suite à une visite sur le terrain, l'association propose la plantation de 12 pommiers. 3 parcelles sont envisagées :

- En face du cimetière de Saint-Saturnin
- Place des Razes
- Place de la Gazenne à Chadrat

On retient le cimetière et la place de la Gazenne.

7. Demande Paroisse

La paroisse demande la mise en place d'un plan incliné pour accéder à l'église. Une première partie a déjà été réalisée, il s'agit de réaliser la 2e partie. Montant environ 500 euros. La paroisse participerait à hauteur de 35% et demande à la mairie de financer 65%. Les élus décident d'aller voir sur place avant de décider.

8. Informations diverses

Jeudi 15 octobre à 17h à la grange de mai : présentation de la résidence d'artistes du Grand Clermont 8 novembre : thé dansant à partir de 16h (Comité des fêtes et club de l'âge d'or).

Réunion commission jeunesse : suite aux avis divergents des enfants, il est décidé de laisser la moitié des pneus sur les balançoires. La commission propose d'installer un 2e but sur le terrain place des Razes. Il faudrait une clôture pour éviter que les ballons aillent sur le chemin du Potoux (danger). Suite à la difficulté de trouver un local pour les jeunes, il est proposé de réserver la salle des associations aux jeunes de 12 à 18 ans, à condition de trouver une association référente qui gèrera les clés et l'assurance notamment.

Suite aux Interquartiers, la cabane de « l'équipe du moulin » victorieuse a été posée provisoirement sur le rondpoint à l'entrée du village, avec l'autorisation de la mairie. Elle sera retirée lorsque les petits aménagements prévus sur ce rond-point seront réalisés par les employés communaux (cet automne).

Poubelles : suite aux affiches collées au printemps sur les poubelles stockées sur la voie publique, un certain nombre d'habitants ont pris la bonne habitude de les ranger, nous les remercions. D'autres nous ont contactés pour nous faire constater l'impossibilité de les stocker ailleurs. Enfin, certaines personnes continuent à laisser leurs poubelles sur la voie publique. Une deuxième campagne d'affichage sera lancée. Cette fois-ci, si les propriétaires des poubelles ne se manifestent pas, les poubelles seront retirées.

Réunion avec l'OPHIS sur la faisabilité de logements sociaux :

Parmi les bâtiments proposés à Saint-Saturnin, seule la maison Thonat a été retenue pour étude de faisabilité. L'OPHIS envisage la création d'un T1 et un T3. Le local commercial restera propriété de la mairie.

Site des côtes (association Chad'art) : le 16 octobre matin aura lieu une réunion de restitution sur le sujet avec une partie en salle et une partie sur le terrain. L'objectif de valorisation du site a été affiné : but pédagogique, géologique et patrimonial.

Le gazon semé au printemps dans les joints des pavés devant la mairie a eu du mal à pousser du fait de la sécheresse estivale. L'expérience va néanmoins être poursuivie. Un nouveau semis va être réalisé. On va aussi tester l'engazonnement du cimetière de Chadrat. Si l'expérience est concluante, on envisage la même solution au cimetière de Saint-Saturnin. Ces expérimentations visent à réduire la charge de travail de désherbage lié à la démarche zéro phyto.

Prochain conseil municipal le 14 novembre, horaire à préciser.